

Date de dépôt : 2 avril 2015

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant la décision de suspendre la progression des annuités

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous, les enseignantes et enseignants du Collège Madame de Staël, avons analysé votre décision de suspendre la progression des annuités pour faire face au déficit budgétaire de notre canton.

Nous relevons pour commencer que ce déficit a été dument créé par les baisses d'impôts successives orchestrées par le Grand Conseil (diminution de 12% des impôts, suppression de l'impôt sur les successions, paquet fiscal de 2009, suppression du droit des pauvres, notamment).

Nous constatons ensuite le caractère injuste du moyen choisi, qui fait perdre plus de 36'000 F aux bénéficiaires des salaires les plus faibles de la classe 20 et rien à ceux qui jouissent des salaires les plus hauts, violant de manière grave le principe de l'égalité de traitement.

Plus généralement, nous contestons une mesure qui n'a rien de conjoncturel, mais qui déploiera ses effets jusqu'en 2034 – ce qui tend à montrer qu'il s'agit aussi d'une attaque frontale contre la masse salariale, sans relation directe avec le déficit actuel.

Nous rappelons à ce sujet que la suppression temporaire de la progression des annuités a déjà été pratiquée à plusieurs reprises et que le sacrifice demandé pour affronter des années difficiles n'a jamais été compensé par un rattrapage dans les périodes fastes qui ont suivi.

Nous déplorons une diminution du pouvoir d'achat de la classe moyenne qui touchera directement les commerces genevois et le tissu économique local.

Nous nous indignons d'un « décret » qui pénalise les enseignants genevois, dont les salaires, au niveau gymnasial, sont les plus bas de Suisse (à l'exception de ceux du canton du Jura), alors que nous vivons dans le contexte d'une ville particulièrement (et de plus en plus) chère.

Nous soulignons que le salaire réel des enseignants suisses a baissé entre 1995 et 2009 (constat établi par le récent rapport annuel de l'OCDE), quand bien même la formation et la cohésion sociale sont reconnues par de larges milieux comme deux atouts essentiels de notre pays.

Nous nous opposons au non-respect des engagements salariaux.

Nous sommes excédé-e-s par la non-reconnaissance de notre travail au moment où nous fournissons un effort majeur face à l'augmentation du nombre d'élèves dans chaque classe.

Nous exigeons la réinsertion de la progression des annuités et le respect de la loi sur les traitements, ainsi que des accords signés par le Conseil d'Etat.

N.B. 89 signatures

p.a. Enseignants du Collège

Madame de Staël

Route de Saint-Julien 25

1227 Carouge

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le présent rapport fait suite à un premier rapport (P 1821-B) renvoyé au Conseil d'Etat en date du 20 septembre 2013 par 28 oui contre 26 non et 1 abstention. Le Conseil d'Etat n'entend pas revenir sur les informations contenues dans ce premier rapport mais souhaite rappeler ici la situation financière de notre canton à la lumière du budget 2015 voté par une majorité du Grand Conseil.

Depuis plusieurs années, le canton de Genève vit structurellement au-dessus de ses moyens. En dépit d'une conjoncture plutôt favorable, les comptes des derniers exercices ont présenté un déficit de fonctionnement hors éléments non récurrents. Les investissements ne sont plus autofinancés et la dette continue par conséquent sa progression. Le niveau d'endettement moyen estimé pour 2015 s'établit à 13,2 milliards, soit à un niveau proche du premier seuil du frein à l'endettement de 13,3 milliards fixé à l'article 15 de la nouvelle LGAF. Le montant des intérêts passifs s'élève quant à lui à 232 millions de francs.

L'endettement actuel, extrêmement élevé en comparaison intercantonale, réduit la marge de manœuvre de l'État et constitue un risque financier majeur pour les années à venir, par exemple en cas de remontée des taux d'intérêts. La vulnérabilité des finances publiques est accrue par le fait que les revenus du canton, qui permettent de financer les prestations de l'État, sont très sensibles à la conjoncture et à la situation d'un nombre restreint de gros contribuables, dont les capitaux sont de plus en plus mobiles. A cela s'ajoute une situation économique grevée d'incertitudes en raison du franc fort, de la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » et de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Si notre canton ne parvient pas à améliorer sa marge d'autofinancement, le mécanisme légal de frein à l'endettement conduira bientôt à un blocage de nombreux investissements nécessaires dans tous les domaines de l'action publique.

Le budget 2015 s'inscrit dans ce contexte tendu et contraignant. Le canton doit impérativement réaliser les investissements importants dont notre population a besoin, notamment en matière de mobilité, de formation (rénovation des bâtiments scolaires), de santé et de sécurité, et qui représentent un effort annuel de quelque 700 millions de francs. Cependant, le mécanisme de frein à l'endettement limite fortement le recours à la dette pour financer ces investissements. Notre Conseil a dès lors la responsabilité d'anticiper les mesures susceptibles d'épargner une telle crise à notre canton. Concrètement, pour le budget de fonctionnement, cela signifie qu'il faut parvenir non seulement à l'équilibre, mais également à dégager

progressivement des excédents de recettes afin de permettre d'assurer l'autofinancement de ces investissements. Il est dès lors difficile, dans ces conditions, de ne pas travailler sur la masse salariale, celle-ci représentant deux tiers des charges de l'Etat.

Le budget 2015 de fonctionnement de l'Etat de Genève prévoit ainsi 7'819,4 millions de charges et 7'833,2 millions de revenus pour un résultat net positif de 13,8 millions. Il constitue une transition vers une rigueur accrue en matière de dépenses en parvenant à résorber le déficit structurel du compte de fonctionnement. Mais l'excédent ne permet toutefois pas de couvrir les besoins du canton en matière d'investissements et donc de stabiliser la dette.

Le résultat du budget 2015 est avant tout le fruit d'efforts importants concrétisés dans un plan de mesures proposé par le Conseil d'Etat. Ce plan de mesures touche tous les secteurs de l'action publique et porte sur des économies, des renoncements à des dépenses, des améliorations en termes d'efficacité et d'organisation, ainsi sur que certaines nouvelles recettes. La fonction publique assume, il est vrai, une part conséquente de l'effort, notamment par la suspension de l'annuité versée au personnel ayant un salaire supérieur au salaire médian cantonal annuel de 86'868 francs. Il convient toutefois de relever que l'inflation sera inexistante en 2015 dans notre pays. Une réduction budgétaire équivalente à 1% du nombre de postes (ETP) est par ailleurs réalisée dans le petit Etat pour un total de 18,3 millions (dont 12,9 millions en 2015). À cela s'ajoute une réduction ciblée de 2% (1,5 million) sur le budget des états-majors et activités de support des départements.

Les charges de personnel augmentent tout de même de 57,2 millions de francs (mécanismes salariaux et charges sociales). Le budget 2015 prévoit notamment le versement d'une annuité plafonnée au salaire annuel cantonal médian (86'668 selon valeur 2013 calculée par l'OCSTAT). Cette annuité se monte pour le Grand Etat à 6,9 millions. Pour rappel, cela fait suite à l'octroi, en 2013 et en 2014, d'une pleine annuité à l'ensemble de la fonction publique. L'effet de l'annuité 2014 décalée au 1^{er} juillet, et finalement octroyée, provoque ainsi une augmentation des traitements de 15,3 millions en 2015. Les augmentations du taux de cotisation à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG, + 1,4% sur le traitement cotisant) et du taux de cotisation employeur pour les allocations familiales (+ 0,1%) génèrent respectivement une augmentation de 20,2 millions de charges sociales en application de la LCPEG et de 1,9 million en application du règlement sur les allocations familiales. La croissance totale des charges de personnel, y compris la création de postes, s'élève quant à elle à 87 millions.

Il convient également de relever que les charges totales de la politique publique « Formation » augmentent, hors mécanismes salariaux, de près de 50 millions (+ 2,5%) par rapport à 2014. L'augmentation des élèves dans l'enseignement primaire et secondaire implique notamment la création de nouveaux postes d'enseignants pour un total de 9 millions, dont 46 ETP en 2014 (effets décalés en 2015) et 35 ETP en 2015. La formation se place par ailleurs juste derrière la mobilité en termes de dépenses d'investissement : 184 millions lui seront consacrés en 2015, soit 24% du montant total des investissements de l'Etat de Genève. Ces chiffres illustrent la volonté du Conseil d'Etat de continuer à investir, malgré les temps difficiles, dans le domaine de la formation.

Le Conseil d'Etat entend réaffirmer ici qu'il est conscient des efforts constants demandés à la fonction publique. Il est sensible au rôle important que jouent les collaborateurs et les collaboratrices de l'Etat, dont les enseignant-e-s, pour le bon fonctionnement de notre société. S'il est très reconnaissant à celles et ceux qui s'impliquent au quotidien dans la formation des jeunes, il ne peut toutefois laisser se dégrader la situation financière de l'Etat au détriment des générations futures. C'est la raison pour laquelle il n'entend pas revenir sur la décision du Grand Conseil concernant la suspension, dans le budget 2015, de l'annuité versée au personnel ayant un salaire supérieur au salaire médian cantonal. Au vu des efforts consentis par l'Etat pour recapitaliser la CPEG, des conditions socio-économiques actuelles et de la marge de manœuvre qu'a le Conseil d'Etat pour équilibrer le budget et dégager des excédents dans le futur pour amortir la dette, le renoncement au versement de cette annuité ne doit pas être considéré comme une régression ou une attaque sociale, ceci d'autant plus qu'elle n'entame pas le pouvoir d'achat des fonctionnaires au vu de l'absence d'inflation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP